

513 LE SUIVI DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PRÉUNIVERSITAIRES AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

RAYMOND BOULANGER

MARIE-CHRISTINE MORENCY

Responsables de programmes d'études

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

La Direction des programmes d'études et de la recherche (DPER) du ministère de l'Éducation a entrepris, à l'automne 2001, le suivi des programmes d'études préuniversitaires. Il s'agit d'une démarche continue de suivi et d'évaluation qui consiste à vérifier diverses données afin d'apprécier la pertinence, la cohérence et l'efficacité des programmes. Cette action découle des responsabilités ministérielles au regard des programmes d'études et n'interfère pas dans les travaux d'évaluation des programmes réalisés par les collèges et par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial.

Dans ce texte, nous commençons par faire un bref rappel des objectifs poursuivis par le Renouveau collégial de 1992 en matière de programmes d'études et de partage de responsabilités entre le Ministère et les collèges, puis nous exposons la méthodologie qui sera appliquée pour faire le suivi des programmes. Nous décrivons ensuite un premier instrument, le tableau de bord, qui servira à évaluer l'efficacité et la pertinence des programmes. Enfin, nous présentons des nouvelles perspectives qui s'ouvrent au Ministère et au réseau collégial d'effectuer un suivi des diplômées et diplômés qui poursuivent des études universitaires.

LE RENOUVEAU COLLÉGIAL ET LES PROGRAMMES D'ÉTUDES

Rappelons tout d'abord que le Renouveau collégial découle des travaux de la Commission parlementaire de l'éducation sur l'avenir de l'enseignement collégial québécois, tenue en novembre et décembre 1992. L'objectif poursuivi était de s'assurer des collèges pour le Québec du XXI^e siècle. Le renouvellement de l'enseignement collégial s'appuyait sur quatre grandes cibles stratégiques :

- la réussite des études ;
- des programmes d'études cohérents, exigeants et adaptés aux besoins ;
- des responsabilités accrues pour les établissements et, corrélativement, un dispositif d'évaluation plus rigoureux ;
- des partenariats renouvelés et resserrés.

En ce qui concerne les programmes d'études, plusieurs mesures ont été mises de l'avant pour les actualiser. Ainsi, la formation générale a été remodelée afin d'accroître le temps alloué à la maîtrise de la langue d'enseignement, d'introduire des cours de langue seconde et de tenir compte davantage des besoins propres à chaque programme. Les programmes d'études préuniversitaires ont été redéfinis dans la perspective d'assurer un continuum en deux étapes de l'enseignement supérieur. Des expérimentations conjointes ministère-collèges-universités ont aussi été menées dans quatre programmes : Arts et lettres, Sciences de la nature, Sciences, lettres et arts, Histoire et civilisation. Ajoutons que les programmes ont été définis selon une nouvelle méthode, l'approche par compétences, appelée aussi approche par objectifs et standards.

La phase d'élaboration des programmes est maintenant terminée avec l'approbation du programme Histoire et civilisation en septembre 2002. Au terme de cet exercice, huit programmes d'études préuniversi-

taires sont officiellement reconnus par le ministre de l'Éducation : Sciences, de la nature, Sciences humaines, Arts et lettres, Musique, Danse, Arts plastiques, Sciences, lettres et arts et Histoire et civilisation.

Le renouvellement des programmes n'aurait pu se faire sans l'étroite collaboration des collèges et des universités. Ainsi, le Ministère a élaboré des *Mécanismes de consultation et de partenariat*¹ afin de clarifier le partage des responsabilités avec ses partenaires. Actuellement, il y a pour chaque programme d'études pré-universitaires, un Comité-conseil et un Comité d'enseignantes et d'enseignants, et en formation générale, un Comité-conseil et sept Comités d'enseignantes et d'enseignants, soit un comité par discipline de la formation générale. Un comité spécifique a aussi été mis sur pied dans le contexte de la gestion des épreuves uniformes de langue d'enseignement et littérature.

Les Comités-conseils sont des comités mixtes formés de représentantes et de représentants des directions des études des collèges publics et privés, de représentantes et de représentants des enseignants et de représentantes et de représentants des universités. Leur rôle est de seconder le Ministère dans les différentes phases du processus de gestion de la formation générale et des programmes d'études préuniversitaires. Les Comités d'enseignantes et d'enseignants, qui sont composés d'une ou d'un délégué par collège, ont pour rôle d'appuyer les Comités-conseils dans la réalisation des mandats que leur confie le Ministère.

Jusqu'à maintenant, la principale tâche des Comités conseils fut de suivre les expérimentations et de superviser l'élaboration des programmes d'études. Dans les années à venir, ils seront étroitement associés au processus de suivi des programmes qui a débuté à l'automne 2001.

LE SUIVI DES PROGRAMMES D'ÉTUDES

Le processus de suivi des programmes mis en place à l'automne 2001 est essentiellement une démarche continue d'évaluation qui sera réalisée par le ministère de l'Éducation en partenariat avec les Comités-conseil et les Comités d'enseignantes et d'enseignants. Il s'agit d'évaluation puisque les données recueillies serviront à apprécier la pertinence, la cohérence et l'efficacité des programmes d'études au même titre que les évaluations de programme réalisées par les collèges et par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC). L'objectif poursuivi est de maintenir des programmes de qualité et adaptés aux besoins des étudiantes et étudiants, des universités et de la société. Les résultats de l'évaluation pourront ainsi enclencher, si nécessaire, un processus de révision des programmes d'études.

Les deux processus d'évaluation diffèrent toutefois par leurs objets d'évaluation. Alors que les collèges et la CEEC ont la responsabilité d'évaluer la mise en œuvre des programmes d'études, particulièrement la qualité de l'enseignement et de la formation, le Ministère a la responsabilité d'évaluer le contenu des programmes sous l'angle des éléments définis dans le *Règlement sur le régime des études collégiales* (art. 2, 3, 5 à 10). Ces éléments sont :

- les conditions générales d'admission ;
- les conditions particulières d'admission ;
- le nombre d'unités ;
- le nombre d'heures-contact ;
- le champ d'études ;
- la finalité et les buts généraux ;
- les objectifs et standards ;
- les activités d'apprentissage (discipline, heures-contact, unités, pondération, précisions).

¹ Ce document est disponible sur le site Internet du ministère de l'Éducation à l'adresse suivante : http://www.meq.gouv.qc.ca/enscoll/Mecanismes_consultation_partenariat_20021108.pdf.

Le Ministère a présenté dans un document, intitulé *Cadre général de suivi des programmes d'études préuniversitaires et de la formation générale*, la démarche qu'il entend suivre pour faire le suivi des programmes. Ce document, qui a été présenté à tous les Comités-conseils et Comités d'enseignants et d'enseignantes, explicite également les trois critères d'évaluation et les indicateurs qui y sont associés.

Ainsi, la pertinence est définie de la manière suivante : « s'assurer que le programme répond aux besoins des élèves, des universités et de la société ». Dans le contexte des responsabilités du Ministère, la pertinence se mesure par l'adéquation des objectifs et standards par rapport aux conditions générales et particulières d'admission, aux buts généraux ainsi qu'à la finalité du programme.

La cohérence, qui vise à s'assurer de l'existence de liens étroits et logiques entre les éléments constitutifs du programme, se mesure de deux façons. On évalue la *cohérence interne* par les liens entre les objectifs et les standards et par les liens entre les activités d'apprentissage et les objectifs, alors que la *cohérence du programme* s'évalue par l'organisation des objectifs, par les liens entre les objectifs et les buts généraux et par la complémentarité des composantes du programme.

L'efficacité, qui vise à s'assurer que le programme donne les résultats escomptés, se mesure également de deux façons : par la *réussite* au programme, aux cours, à l'épreuve synthèse de programme et à l'épreuve uniforme en langue d'enseignement et par la *poursuite des études*, autant dans le programme qu'à l'université.

Pour chacun de ces critères, des instruments devront être développés pour recueillir les données pertinentes et pour les mettre en forme aux fins d'analyse par les Comités-conseils et les Comités d'enseignantes et d'enseignants. Il va de soi que ce travail sera réalisé sur quelques années pour tenir compte à la fois du rythme de travail des comités (au moins une réunion par année), des dates d'implantation des programmes et des situations particulières. Pour ces raisons, le travail de suivi a consisté, en 2002-2003, à amorcer l'étude de l'efficacité des programmes.

LES TABLEAUX DE BORD

Le Ministère publie déjà depuis plusieurs années des indicateurs de cheminements scolaires pour chacun des programmes d'études collégiales. En plus de pouvoir suivre leur évolution sur plus d'une décennie, ces indicateurs ont l'avantage d'être connus et utilisés par les établissements. C'est pourquoi nous avons fait appel aux données de CHESCO pour construire un instrument de travail que nous avons appelé « Tableau de bord ».

Plutôt que de produire un tableau de bord par programme d'études préuniversitaires, nous avons préféré regrouper les programmes dans un même tableau de bord lorsque leur finalité est apparentée. Il y a ainsi cinq versions du tableau de bord, soit un par famille de programme. Le tableau de bord de la famille des sciences de la nature regroupe les programmes Sciences de la nature, Sciences, lettres et arts, Baccalauréat international en sciences de la nature ainsi que tous les doubles decs avec une composante en sciences de la nature. La famille des sciences humaines inclut les programmes Sciences humaines, Histoire et civilisation, Baccalauréat international en sciences humaines et tous les doubles decs avec une composante en sciences humaines. Le tableau de bord de la famille des arts réunit les programmes Musique, Danse, Arts plastiques et tous les doubles decs avec une composante en arts. La famille des arts et lettres est formée des programmes Arts et lettres, Baccalauréat international en arts et lettres et les doubles decs associés. Enfin, nous avons regroupé dans un cinquième tableau de bord les huit programmes d'études préuniversitaires. Le regroupement des programmes en famille présente l'avantage de pouvoir comparer des programmes semblables entre eux et de permettre ainsi une analyse plus nuancée de leur « performance ».

Contrairement à l'habitude de présenter des données séparées pour les collèges publics, les collèges privés et les écoles gouvernementales, nous avons préféré utiliser les données globales pour construire les tableaux de bord. Du point de vue du Ministère, il s'agit en effet de s'assurer de la qualité globale des programmes et non de comparer les réseaux d'établissements, les difficultés particulières d'application des programmes relevant, en outre, de la responsabilité des collèges. Par ailleurs, les tableaux sont construits à partir de la cohorte de l'automne 1994, c'est-à-dire à partir de l'entrée en vigueur des premières mesures du Renouveau collégial touchant la formation générale. Enfin, les tableaux de bord sont construits autour de deux séries de données, soit celles concernant les « nouveaux inscrits » et celles sur les « autres inscrits ».

Selon la définition retenue dans CHESCO, les « nouveaux inscrits » sont des élèves qui se sont inscrits pour la première fois au collégial à l'enseignement ordinaire, à un programme conduisant à un diplôme d'études collégiales (DEC), à un trimestre d'automne. Les indicateurs présentés dans les tableaux de bord, pour les nouveaux inscrits sont les suivants : nombre d'inscrits, moyenne au secondaire, taux de réussite au premier trimestre, taux de réinscription au troisième trimestre et taux de diplomation dans la durée prévue, deux ans après la durée prévue et pour la période maximale d'observation.

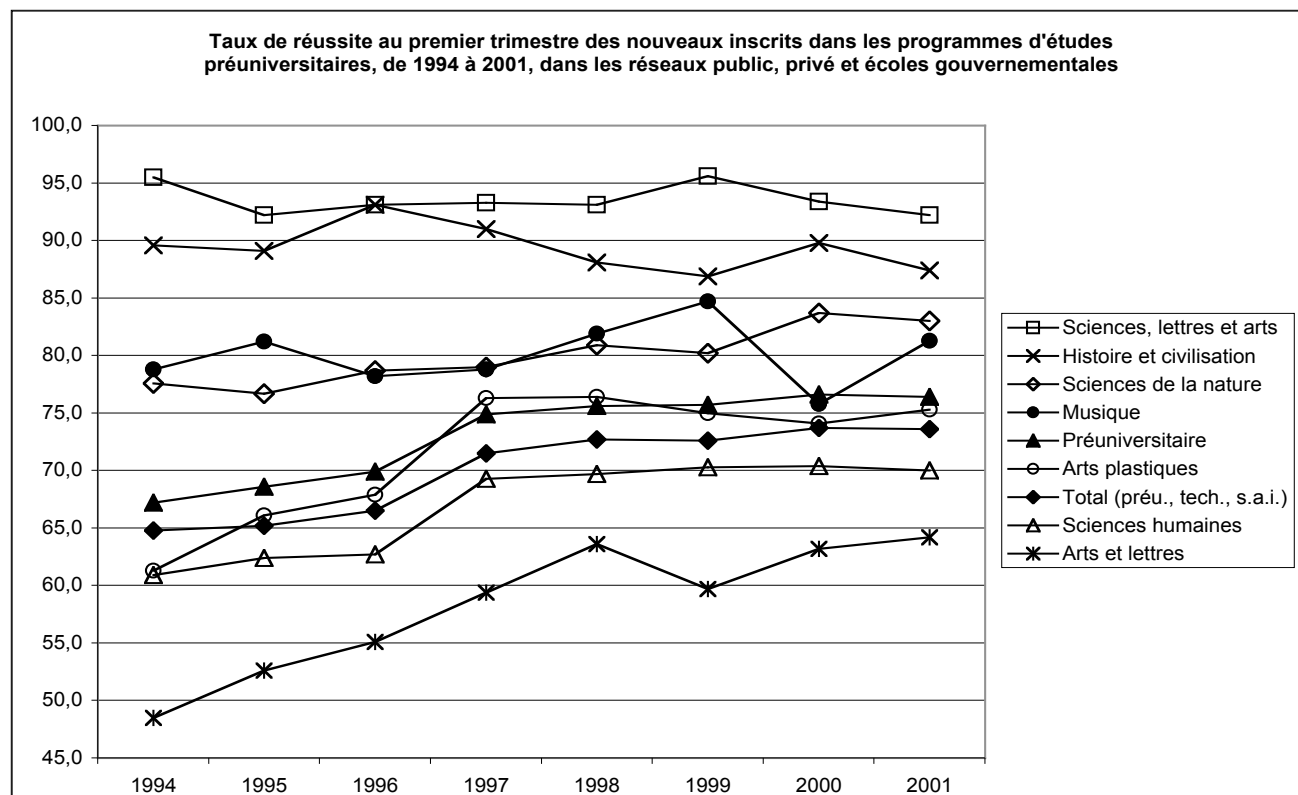
Les « autres inscrits » sont des élèves inscrits en première année au collégial à l'enseignement ordinaire, à un programme conduisant à un diplôme d'études collégiales (DEC) qui n'en sont pas à leur première inscription au collégial au trimestre d'automne indiqué. Il peut s'agir d'élèves qui ont effectué un changement de programme ou d'élèves pour qui ce n'est pas le cas, mais qui ont été déclarés, par leur collège, comme étant inscrits en première ou seconde session d'un programme d'études collégiales. Le statut de « autre élève inscrit en première année » est déduit des informations de la déclaration de clientèle faite par les collèges. Ainsi, il se peut qu'un même élève soit considéré plus d'une fois comme étant un « autre élève inscrit en première année ». Les « autres élèves inscrits en première année » constituent un effectif moins homogène que celui des nouveaux inscrits au collégial. En effet, ces élèves ont déjà des acquis scolaires au collégial obtenus avant le trimestre d'automne indiqué ; ces acquis peuvent différer considérablement d'un élève à l'autre. Pour cette raison, entre autres, les résultats sur la diplomation de ces élèves sont fournis à titre indicatif et ne sauraient être comparés de façon satisfaisante avec ceux des nouveaux inscrits au collégial. Par ailleurs, on notera que les élèves identifiés comme étant des « autres élèves inscrits en première année » sont déjà considérés dans les résultats obtenus par les nouveaux inscrits au collégial puisqu'ils ont d'abord appartenu à une cohorte de nouveaux inscrits au collégial à un trimestre précédent. Enfin, s'ils sont identifiés plus d'une fois comme étant des « autres élèves inscrits en première année », ils sont à chaque fois pris en compte dans les résultats de ces différents groupes. Au trimestre d'automne indiqué, l'élève est inscrit en première année dudit programme, mais n'est pas un nouvel inscrit au collégial à ce trimestre. Trois indicateurs permettent de suivre leur cheminement scolaire dans les tableaux de bord. Il s'agit du nombre d'inscrits, de la moyenne au secondaire et du taux de diplomation deux ans après la durée prévue.

Pour chaque indicateur, on trouve un tableau de données ainsi qu'un graphique. La période s'étend de 1994 à 2001 ; lors des mises à jour annuelles, les dernières données disponibles y seront ajoutées. Les données sont présentées par programme d'études ainsi que pour l'ensemble des programmes d'études préuniversitaires et l'ensemble des programmes d'études collégiales. On peut ainsi situer les résultats d'un programme par rapport aux résultats des autres programmes de la même famille, et il est également possible de les situer par rapport à l'ensemble du secteur préuniversitaire et l'ensemble du collégial.

Pour le taux de réussite au premier trimestre, la donnée présentée est celle du taux fort et maximal de réussite. Le taux fort et maximal correspond à la proportion des nouveaux inscrits d'une cohorte ayant réussi de 76 à 100 p. cent de leurs cours. Ainsi, 83,0 p. cent des nouveaux inscrits en sciences de la nature de la cohorte 2001 ont réussi plus des trois quarts des cours suivis à leur premier trimestre, comparativement à 76,4 p. cent pour l'ensemble des nouveaux inscrits du secteur préuniversitaire.

Taux de réussite au premier trimestre des nouveaux inscrits dans les programmes d'études préuniversitaires, de 1994 à 2001, dans les réseaux public, privé et écoles gouvernementales		1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Sciences de la nature	Fort et Maximal	77,6	76,7	78,7	79,0	80,9	80,2	83,7	83,0
Sciences, lettres et arts	Fort et Maximal	95,5	92,2	93,1	93,3	93,1	95,6	93,4	92,2
Sciences humaines	Fort et Maximal	60,9	62,4	62,7	69,3	69,7	70,3	70,4	70,0
Histoire et civilisation	Fort et Maximal	89,6	89,1	93,1	91,0	88,1	86,9	89,8	87,4
Arts et lettres	Fort et Maximal	48,5	52,6	55,1	59,4	63,6	59,7	63,2	64,2
Musique	Fort et Maximal	78,8	81,2	78,2	78,8	81,9	84,7	75,8	81,3
Danse	Fort et Maximal						74,1	88,9	82,1
Arts plastiques	Fort et Maximal	61,3	66,1	67,9	76,3	76,4	75,0	74,1	75,3
Préuniversitaire	Fort et Maximal	67,2	68,6	69,9	74,9	75,6	75,7	76,6	76,4
Total (préu., tech., s.a.i.)	Fort et Maximal	64,8	65,2	66,5	71,5	72,7	72,6	73,7	73,6

Le graphique permet de dégager des tendances. Par exemple, on remarque une augmentation significative du taux de réussite au premier trimestre dans la plupart des programmes, de 1994 à 1997, puis une relative stabilité à partir de 1998. On se rappellera que le seuil d'admissibilité aux études collégiales a été rehaussé avec le Renouveau. Le diplôme d'études secondaires qui donne accès général au collège doit comporter depuis l'automne 1997 la réussite de certains cours dans les matières de base, ce qui semble avoir eu un impact sur la réussite au premier trimestre comparativement à la situation antérieure.



Les tableaux de bord actuels constituent une première étape pour suivre l'efficacité des programmes. Plusieurs développements sont actuellement à l'étude et la contribution des Comités-conseils et des Comités d'enseignantes et d'enseignants permettra également de les enrichir dans les prochaines années. Pour l'heure, il n'est pas exclu de regrouper dans un seul tableau de bord les familles des sciences humaines et des arts et lettres. De même, il faudra inclure à l'avenir des indicateurs sur la réussite en formation générale, sur la réussite à l'épreuve synthèse de programme et à l'épreuve uniforme en langue d'enseignement. Il faudra aussi développer de nouveaux indicateurs sur la poursuite des études à l'université. À cet égard, de nouvelles avenues s'ouvrent au Ministère et au réseau collégial de suivre le cheminement scolaire des étudiants et étudiants à l'université.

NOUVELLES AVENUES

En dépit des avantages indéniables qu'il procure pour suivre le cheminement scolaire des cohortes d'étudiantes et d'étudiants, le système CHESCO comporte une limite de taille puisqu'il concerne exclusivement les études collégiales. Jusqu'à maintenant, il n'était pas possible de suivre les cohortes après leur sortie du collégial, à moins de réaliser des enquêtes particulières. Par exemple, il était très difficile de connaître la proportion des élèves d'une cohorte qui poursuivaient des études à l'université. Or, ce ne sera plus le cas puisque le Ministère a dorénavant accès à de nouvelles informations sur les inscriptions dans les universités québécoises qui permettront ainsi de construire de tels indicateurs de cheminement scolaire.

À partir de l'année universitaire 20012002, il sera possible de connaître, par exemple, le domaine de formation universitaire, le taux de poursuite immédiate des études, ainsi que le taux de réussite au premier trimestre des sortantes et des sortants du collégial en 20002001. Les prochaines éditions des tableaux de bord incluront vraisemblablement ce type de données.

CONCLUSION

Le travail de suivi des programmes d'études préuniversitaires que le Ministère amorce, avec la publication des tableaux de bord, vise à maintenir des programmes de qualité répondant aux besoins du Québec du XXI^e siècle. Il sera réalisé en collaboration avec ses partenaires des collèges et des universités.

Les tableaux de bord sont un instrument mis à leur disposition pour évaluer l'efficacité et la pertinence des programmes d'études. Bien que certaines améliorations soient déjà envisagées, nous croyons que c'est par leur utilisation dans les travaux de suivi qu'ils pourront le mieux être développés.

² Pour obtenir un exemplaire des tableaux de bord, veuillez vous adresser à la Direction des programmes d'études et de la recherche, Secteur de l'enseignement supérieur, Ministère de l'Éducation, au numéro de téléphone suivant : (418) 644-8976.